



Memoriav

info@memoriav.ch
www.memoriav.ch

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS MEMORIAV

- **Pertinence** du fonds pour le patrimoine suisse
- Conformité aux **exigences de qualité** Memoriav (voir plus loin)
- Perspectives de **financement**:
La Confédération dans ses directives oblige Memoriav à ne financer les projets que jusqu'à une hauteur de 50% du coût total. Les 50% restant doivent être pris en charge par les partenaires de projet. Ces derniers peuvent être fournis sous forme d'heures de travail, de mise à disposition d'infrastructures et/ou de financements tiers.
- Souci d'**équilibre** de l'ensemble des projets selon:
 - les différents types de documents (film, vidéo, photo, son)
 - leur appartenance à des régions linguistiques voire cantons ou communes

EXIGENCES DE QUALITE

Chaque proposition de projet doit englober:

- une **analyse du fonds** afin de définir:
 - sa valeur patrimoniale
 - les motifs de la nécessité d'intervenir (par ex.: état de conservation, obsolescence technologique, mauvaise qualité d'accès)
 - le volume, la durée et le coût approximatif des travaux à accomplir
 - la situation des droits relatifs aux documents
- un **concept de conservation et de restauration**:
 - respectueux des codes de déontologie en vigueur
 - considérant l'état actuel et les développements futurs des outils et procédés techniques
 - offrant des possibilités de conservation à long terme (conditions de stockage des originaux et des copies)
 - tenant compte de la relation coût - utilité
- un **concept de mise à disposition**:
 - garantissant un accès au public le plus large possible gratuitement ou à des frais minimaux
 - ne mettant pas en danger les documents originaux
 - permettant une recherche au travers d'outils documentaires facilement accessibles et conviviaux
 - offrant à l'utilisateur une possibilité de consultation thématique à travers tous les supports d'information
 - basé sur une situation juridique claire d'accès aux documents
- un potentiel de **mise en valeur durable du produit et des idées défendues par Memoriav**:
 - lors de manifestations publiques
 - rendant perceptible la contribution de Memoriav à chaque utilisation collective ou individuelle
 - permettant une utilisation dans les médias

SOUSSION DE PROJET

Des formulaires de demandes de contribution sont disponibles auprès du Secrétariat général de Memoriav ou sous l'adresse www.memoriav.ch.

Etat: Janvier 2006